

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Subventions aux associations intervenant en faveur des personnes en situation de handicap - 4ème répartition - Exercice 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- au titre de l'exercice 2018, d'allouer des subventions de fonctionnement et d'investissement, à des associations intervenant en faveur des personnes handicapées, pour un montant total de 221 507 € selon le tableau joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 € une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée respectivement à hauteur de 158 100 € pour les subventions de fonctionnement et de 63 407 € pour les subventions d'investissement, aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**